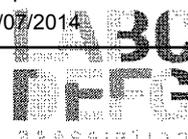


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014

Date : 04/07/2014



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2014 – 2016 ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT, GIRONDE HABITAT, L'ASSOCIATION L'ABCDEFG ET PLACE AUX JARDINS

Mise à jour : 05/06/2014

PREAMBULE

Place aux jardins, association créée en août 2012, accompagne et anime des jardins partagés au service de tous les publics, dans le souci d'une réelle dynamique participative. L'expérience de son équipe depuis 2009 porte sur des jardins partagés de collectivités, en centres sociaux, en foyer d'hébergement, dans des écoles, dans des quartiers sensibles, et même sur des espaces de production maraîchère.



L'association souhaite promouvoir des espaces jardinés individuels ou collectifs, favorisant la mixité sociale, le lien à la terre et le lien aux autres, dans des logiques d'échanges, de mutualisation et de solidarité, en transmettant des pratiques de jardinage naturel et porteuses de biodiversité. Elle suscite les logiques de partenariat local et la mise en réseau et la capitalisation entre tous les acteurs des jardins.

1. LE CONTEXTE DU PARTENARIAT

Suite au projet d'entrée jardinée mis en place par la Mairie dans le cadre de l'aménagement du bois du Bouscat et animé par Place aux jardins, la Ville du Bouscat et Gironde Habitat demandent à Place aux jardins de les appuyer pour poursuivre cette action et créer un jardin partagé sur le même site du quartier Champs de Courses, sur un terrain d'emprise Gironde Habitat.

L'association LABCDEFG intervient en animation locale en direction des Bouscatais des quartiers Lyautey et Champs de courses. Elle a mis en place avec Place aux jardins un petit jardin collectif où sont proposées des animations autour de bacs de culture et d'espaces décoratifs. L'association sera un partenaire du projet, par la connaissance qu'elle a des publics et du quartier et par les moyens logistiques qui peuvent être mutualisés.

Le projet de jardin partagé s'inscrit dans le cadre de l'action « AIDE AU DEMARRAGE – DYNAMIQUE JARDINS PARTAGES CUB 2014 ». L'accompagnement du démarrage est pris en charge totalement en 2014, mais pas les investissements, ni la suite de l'accompagnement en 2015 et 2016, malgré la nécessité de pérennité du projet.

2. LES OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Monter un projet collectif à moyen terme

- Les projets de jardin nécessitent un temps de mobilisation, d'appropriation, et de co-construction sur plusieurs années; d'autant plus qu'ils sont associés à des démarches citoyennes avec des habitants d'un quartier. C'est sur 3 à 5 ans qu'un tel projet peut prendre son envergure.
- Un projet collectif : autant dans sa préparation, la mobilisation et l'organisation quotidienne, il est nécessaire d'associer les habitants et les acteurs dès le démarrage. Les espaces jardinés pourront alors correspondre aux attentes, envies, motivations, capacités ... des habitants (de tout âge, origine ...) et des acteurs qui souhaitent s'en emparer. Il sera alors naturellement un « support dynamique » et un réel « outil de lien social ».

Un jardin partagé Inscrit dans le cadre de l'agenda 21 et des principes du développement durable

- Le type « jardin partagé d'habitants » est le support choisi pour ce projet, qui devra devenir de plus en plus autonome à terme, avec des espaces collectifs et individuels,
- avec une vocation pédagogique : sensibilisation au jardinage naturel, éducation à l'environnement,
- avec une vocation écologique : économie de ressources, techniques et semences « naturelles », non utilisation de l'eau du réseau, valorisation des déchets ...
- avec une visée d'autoproduction pour les habitants : production pour la consommation personnelle ou la (re)distribution et incluant les dimensions citoyennes d'éducation à la citoyenneté, le lien à la santé et l'alimentation, en intégrant les richesses culinaires locales,
- dans un souci de mixité sociale : adaptation à tous niveaux de formations, de ressources, à toutes origines... et intégrant dès le départ les dimensions du handicap et des liens intergénérationnels.

3. LA DUREE DU PARTENARIAT

Afin d'assurer une pérennité au projet de jardin, le partenariat porte sur les années 2014 à 2016. Il pourra être reconduit par la suite en fonction des priorités de la Mairie et des résultats évalués régulièrement chaque fin d'année.

4. L'INTERVENTION DE PLACE AUX JARDINS

Modalités d'intervention

Place aux jardins (PAJ) a pour mission :

- la mobilisation et la constitution d'un groupe d'habitants volontaires et la co-construction de projet avec eux : en réunion collective d'acteurs ou en temps de mobilisation individuelle
- la création de l'espace jardiné de démarrage : conception et aménagement technique du jardin, achat des matériaux nécessaires
- l'accompagnement technique sous la forme de permanences et/ou d'animation de chantiers collectifs et de formation suivis d'un temps convivial
- l'organisation et les comptes rendus des réunions de suivi avec les partenaires : 1 ou 2 comités de pilotage par an et 2 à 4 réunions techniques par an ou plus selon les besoins
- le suivi et l'évaluation du projet : fixation d'objectifs de début d'année, suivi courant hebdomadaire interne, bilan-évaluation en fin d'année avec objectifs pour l'année suivante
- d'assurer un lien téléphonique ou par courriel, auprès des habitants et acteurs, en termes d'appui et de conseil sur le jardinage naturel.



Contenu d'intervention 2014 (cf. détails en annexe)

Des interventions complémentaires seront mises en œuvre simultanément et assureront la cohérence globale du projet : une mobilisation d'habitants, l'aménagement et l'animation d'un jardin partagé, le tutorat et la formation des acteurs, et le suivi du projet et des partenariats.

Le phasage à moyen terme du projet (2015/2016)

La réussite d'un projet de jardins nécessite la prise en compte d'un terme de 3 ans en moyenne. Sur les années 2015 et 2016, la répartition des heures sur chaque intervention pourra varier en fonction des attentes des habitants, des acteurs et des projets retenus. L'objectif est d'aboutir au terme des 3 ans à une autonomie du jardin partagé.

L'année 1 (2014) constituera l'année test ; la poursuite du projet en 2015 sera conditionnée par l'atteinte des objectifs en 2014. Si aucune mobilisation concrète d'habitants n'est effective fin 2014, la poursuite du projet sera alors réétudiée.

Le rôle de Place aux jardins évoluera en fonction des objectifs atteints et des projets et personnes qui le porteront.

Une estimation des programmes annuels a été faite au démarrage :

	Animation	Investissement
2015	A définir	De 800 à 8.000€ (selon projet choisi – pergola en bambou ou pergola en dur)
2016	A définir	De 1000€ à 5000€ (selon les besoins – agrandissement du jardin, accessibilité)

5. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les engagements de Gironde Habitat

Gironde Habitat s'engage à mettre à disposition du projet des espaces naturels pour y créer le jardin partagé. Il intégrera le projet dans le cadre des rénovations urbaines de la résidence, et des modifications liées à l'arrivée du tram dans les années à venir.

Il mettra à disposition les moyens généraux de fonctionnement du jardin :

- un espace de rangement des outils et de chariots de transport jusqu'au jardin
- prêt éventuel d'une salle pour les réunions de mobilisation (en envisageant à terme de 2015 la création d'un espace de convivialité de type pergola)
- un local technique pour le rangement des outils et matériels liés au jardin

Concernant l'accès à l'eau : au démarrage, accès à un point d'eau, et facilitation du remplissage des cuves mises en place par Place aux jardins. A terme, un forage et la mise en place d'un pompage (à définir) pourrait permettre d'adopter une pratique plus écologique, en évitant l'utilisation de l'eau du réseau.

Financement de Gironde Habitat :

- prise en charge de la consommation d'eau liée au jardin ;
- 50% du budget d'investissement/fonctionnement annuel (travaux, matériels nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement du jardin ...), en complément de la Mairie la 1^{ère} année (2014)
- 100% du budget d'investissement/fonctionnement sur les 2 années suivantes ; dépenses qui seront liées au projet de réaménagement des espaces de la résidence (la Mairie assurant les dépenses d'animation du projet).

Il s'engage à remplir toutes les charges relatives aux obligations du propriétaire du terrain et des équipements futurs, en prenant en charge les frais d'entretien de l'équipement, et assume la responsabilité de celui-ci et des installations techniques.

Les engagements de la Mairie

Compte tenu de son intérêt à ce projet, inscrit dans l'Agenda 21, la Mairie s'engage à soutenir le projet à son démarrage et sur les années 2015 et 2016 suivant les objectifs atteints et les orientations qui seront retenues avec les partenaires.

Financement de la Mairie :

- 50% des dépenses d'investissement/fonctionnement sur la 1^{ère} année (2014), en complément de Gironde habitat
- 100% des frais d'animation les années suivantes (Gironde habitat assurant les dépenses d'investissement /fonctionnement)
- la fourniture des matières (terre, compost et broyat), par le service Espace vert
- les supports de communication et moyens d'information (flyers, affiches, site internet,..), en complément des outils proposés et mis en place par Place aux jardins.

Par ailleurs, la Mairie sollicitera d'autres partenariats financiers potentiels pour un accompagnement sur les années 2015 et 2016 du projet.

Participation des différents services de la Ville : la participation du service Espaces Verts, par son responsable et l'agent Espace vert sur le bois, seront privilégiés, permettant d'assurer un relais de proximité au jardin.

Les engagements de l'association LABCDEFG

Le projet de jardin partagé est défini comme un projet de jardin d'habitants et sera mené par Place aux jardins, de façon dissociée des activités de LABCDEFG, permettant de mettre en place une dynamique propre à ce nouveau projet et donc plus d'autonomie à terme dans la prise en charge du fonctionnement du jardin.

L'association LABCDEFG pourra assurer un relais d'information sur ce projet auprès de ses membres. Une complémentarité sera recherchée entre les activités du futur jardin partagé et celles de LABCDEFG sur son jardin (ateliers de bricolage, communication, mutualisation de locaux, matériels, formation,...). Place aux jardins formulera des propositions pour mutualiser des actions qui pourront être menées sur les 2 espaces.

Les engagements de l'association Place aux jardins

Contrôle

L'utilisation des moyens financiers et techniques de la Mairie et de Gironde Habitat alloués à l'association peuvent être soumis à tout contrôle.

Justification des actions

L'association s'engage à donner toutes les informations sur l'avancement des interventions, à justifier à tout moment de l'utilisation des aides financières attribuées, à transmettre les éléments comptables courants (compte de résultat et bilan comptable du dernier exercice).

Communication

L'association fera apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels le soutien des partenaires au moyen notamment de l'apposition de leurs logos.

Assurances

L'association souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile sur les activités exercées. Elle devra fournir sur demande la copie des polices d'assurances.

5. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Périodicité annuelle

Cette convention cadre fixe les objectifs généraux sur 2014, 2015 et 2016.

Chaque année, seront définis, dans le cadre d'un avenant à la convention cadre :

- **Un programme d'investissement et de fonctionnement** (aménagement des espaces, outillage, matières,...)
- **Un programme d'animation** des actions
- **Un plan de financement.**

En fin de chaque année (octobre), un bilan permettra d'évaluer l'effectivité des interventions et l'impact des actions. En fonction du bilan, les modalités de reconduction pour l'année suivante seront définies et décidées par les partenaires.

Aspects financiers

Après accord des partenaires en fin d'année (octobre) sur le « programme d'investissement/fonctionnement » et le « programme d'animation », la Mairie et Gironde Habitat fixeront les modalités de financement du projet retenu.

Pilotage, suivi et évaluation

Le pilotage est assuré par la Mairie du Bouscat et coordonné par Sandrine Faucon, responsable du Pôle Développement durable. Un comité de pilotage annuel ou semestriel (juin /octobre) sera mis en place avec les quatre partenaires. La mise en œuvre des actions est assurée par Place aux jardins. Des réunions techniques pourront se tenir selon les besoins exprimés par Place au jardin ou les partenaires.

SIGNATURES

Fait à _____ le _____ 2014

Pour la Ville

Pour Gironde Habitat

Pour l'association LABCDEFG

Pour Place aux Jardins

ANNEXE 1 : INTERVENTION 2014

PROPOSITION DANS LE CADRE DE L'ACTION « DYNAMIQUES JARDINS PARTAGE&S CUB 2014 »



*Proposition d'accompagnement dans le cadre de l'action
« Dynamiques jardins partagés 2014 » CUB – DRAAF - ARS*

Accompagnement du jardin « Bois du Bouscat » Pour le compte de la Mairie du Bouscat

Mise à jour : 24 avril 2014

1. LE CONTEXTE DE LA PROPOSITION

L'Action « Dynamiques jardins partagés 2014 »

La CUB, la DRAAF Aquitaine et l'ARS Aquitaine soutiennent le démarrage de jardins partagés, dans le cadre de l'action « Dynamiques jardins partagés 2014 » pour laquelle elle a conventionné Place aux jardins.

Il s'agit de projets de jardins situés sur la CUB qui intègrent les dimensions collective, participative, d'ouverture et de mixité sociale et intergénérationnelle, avec une prise en compte des axes « alimentation et cuisine » et « santé et nutrition », avec une mixité sociale de publics.

Les porteurs de projet contactent Place aux jardins, qui valide en lien avec la commune la demande présentée, et qui propose une durée et des modalités d'accompagnement.

Le coût de l'intervention 2014 au démarrage est entièrement pris en charge par la CUB, hors investissement et hors besoins d'animation ultérieurs. La mise en œuvre pluriannuelle doit être intégrée par le porteur du projet, au-delà de l'aide spécifique au démarrage apportée par la CUB sur cette action. Place aux jardins veillera à en rappeler les modalités techniques, humaines et financières pour la bonne pérennité du jardin partagé.

Un point régulier est fait par Place aux jardins avec les financeurs sur l'ensemble des accompagnements en cours, et leurs bilans pour envisager la reconduction éventuelle de l'action en 2015.

Le porteur et son projet

Nom/prénom du référent : Sandrine FAUCON Tél : 05.57.22.26.75

Courriel : s.faucon@mairie-le-bouscat.fr

Organisme : Ville Du Bouscat

Activités de l'organisme : collectivité territoriale (service public)

Votre fonction : Resp. Pôle développement durable

Association Loi 1901 « Place aux jardins »

Siège : 84 Av Président Kennedy 33600 PESSAC - Siret 75396398200016 - APE 9499Z

Tél. : 06 30 56 98 10 - Courriel : contact@placeauxjardins.org - Blog : placeauxjardins.org



Le lieu : Résidence Champs de Courses – Le Bouscat
Le type de jardin : jardin partagé individuel et collectif
Un jardin pour les habitants, de la résidence et de l'extérieur
Une date pour son démarrage : avril 2014

Les acteurs du jardin

Un groupe de personnes intéressées : pas encore constitué
Un référent, un animateur : lien avec l'agent municipal du Bois du Bouscat
Des partenaires locaux : Espace social LABCDEFG, Gironde Habitat

La demande d'accompagnement

De préciser, concevoir et mettre en place le projet
D'avoir un appui technique sur l'organisation
De bénéficier d'une formation ou d'un tutorat

2. L'INTERVENTION DE PLACE AUX JARDINS EN 2014

Les principes d'intervention de Place aux jardins pour un jardin partagé :

- Des espaces jardinés individuels ou collectifs, favorisant la mixité et l'insertion sociale, le lien à la terre et le lien aux autres
- dans des logiques d'échanges, de mutualisation et de solidarité, en particulier sur des quartiers sensibles, afin d'offrir des lieux d'insertion et de médiation sociale
- avec des pratiques culturelles naturelles, accessibles avec peu de moyens, et facilement transposables, basées sur l'agro-écologie et les principes de la permaculture
- en favorisant la biodiversité et le respect de l'environnement, et la diffusion des pratiques d'éco-consommation
- en suscitant la participation et les logiques de partenariat local, en s'appuyant sur la mise en réseau et la capitalisation, afin de créer une réelle dynamique locale autour des jardins.



Synthèse des objectifs de l'intervention au démarrage en 2014

- ✓ Pour le jardin : mettre en place un premier espace de 200m² clôturé et attractif
- ✓ Vis-à-vis des habitants : constituer un noyau de 5 habitants d'ici fin 2014 qui s'organise de façon de plus en plus autonome pour le jardin partagé ; apporter un appui technique et en termes de formation au jardinage naturel
- ✓ Vis-à-vis des partenaires : impliquer Gironde Habitat ; organiser un partenariat avec LABCDEFG sur la logistique, la communication et la mutualisation (locaux, matériels, formation)
- ✓ Pour les années suivantes : renforcer l'autonomie du groupe de jardiniers, et apporter un tutorat aux intervenants sur le jardin partagés (bénévoles, animateurs...)
- ✓ Concernant l'évolution du jardin, une participation avec les habitants aux travaux de réflexion sur les aménagements futurs du quartier sera faite avec le CREHAM et Gironde Habitat.





Les contacts pour l'accompagnement

Dorothee EISENBEIS	coordination du projet	06 30 56 98 10	contact@placeauxjardins.org
Emmanuel ANDRE	conception et suivi technique	06 72 35 94 66	contact@placeauxjardins.org
Bernard CAZALS	mise en œuvre des partenariats	06 11 98 44 12	contact@placeauxjardins.org

Synthèse des modalités d'intervention 2014 en accompagnement (avril – décembre)

Domaine	Objet	Durée
Mobilisation des habitants et concertation	Formalisation du projet (charte du jardin) Sensibilisation des habitants et partenaires Communication Suivi des réunions de concertation jardiniers	53
Aménagements et appui technique jardinage	Conception et préparation des espaces Aménagement des espaces Mise en culture et veille technique Animation de chantiers collectifs	21
Tutorat – formation	Définition des rôles et tâches des référents Tutorat des référents Ateliers thématiques « jardinage naturel »	7
Suivi du projet et des partenariats	Réunions de suivi interne Réunions de suivi partenarial Bilan évaluation de fin de période	20
	TOTAL DUREE (heures)	101

Pour information : évaluation des investissements à prévoir pour le démarrage

Domaine	Objet	Montant
Clôture, accès et cheminements	Clôture girondine, piquets, portail, panneau	1720
Espaces de culture (matériaux)	Bacs à jardiner, mobilier en bambou, support grimpantes ...	300
Mobiliers, matériels et outils	Outils jardinage, matériel irrigation, mobilier de jardin et de rangement	1700
Semences, plants & terre - compost et broyat	Terre compost et broyat fournis par La Ville (500)	780
	TOTAL (euros)	4500

3. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

La validation écrite en retour de cette proposition par le porteur du projet (en courrier ou courriel à Place aux jardins) permettra d'intégrer cette intervention dans le cadre de l'Action « Dynamiques jardins partagés CUB 2014 ».

Pour la Mairie :

- 500 € de matières fournies directement à l'association par le Service Espace vert
- 50% de 4 000€ (4500€ - 500€ de matières) = 2000€ de subvention versée à l'association Place aux jardins
 - 70% à la signature de la convention, soit 1400€
 - 30%, solde sur factures versé à la fin de l'année, soit 600€

Pour Gironde habitat :

50% de 4.000€ = 2000€, versés selon leurs modalités.